

NOTE DE RENTREE SCOLAIRE

NOUVELLE ORGANISATION DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le projet de réorganisation des activités périscolaires proposé par le groupe de travail constitué à cet effet.

Représentants des parents, personnel municipal, enseignants, personnel et bénévoles de l'Espace de Vie Sociale du Carladès (EVS), élus ... ont participé très activement à l'élaboration de ce projet motivé par le souci d'accueillir dans les **meilleures conditions possibles les enfants** scolarisés à VIC-SUR-CERE.

Les nouvelles mesures portent sur les points suivants :

La garderie devient ALAE:

L'accueil périscolaire du matin de 7H30 à 9H00, et du soir de 16H00 à 18H30, est placé sous la **responsabilité** de l'Espace de Vie Sociale du Carladès (Croq' Vacances).

Il est déclaré en **Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE),** impliquant ainsi l'écriture d'un véritable projet pédagogique, et la mise en place de taux d'encadrement et de personnel diplômé.

D'un point de vue pratique, c'est désormais **l'EVS qui établira les factures** (instauration de quotients familiaux) et encaissera la participation des familles. En début d'année scolaire vous pourrez utiliser les tickets de garderie encore en votre possession : leur valeur viendra alors en déduction du montant à régler auprès de l'EVS.

Autre nouveauté de cette rentrée scolaire : de **16H00 à 16H55**, la garderie des enfants de l'**école maternelle** sera assurée **sur place par les ATSEM**, améliorant ainsi les conditions d'accueil des plus petits.

Le restaurant scolaire :

Dès la rentrée, deux services seront mis en place :

- <u>Un premier service</u>, à 12h10, pour les enfants de la maternelle et du CP; après le repas les élèves du CP resteront à l'école primaire avec la possibilité d'utiliser une salle de la garderie en cas de mauvais temps.
- <u>Un second service</u>, pour le repas des élèves de CE et CM, qui sera servi au plus tard à 12H40.

Le paiement par tickets est maintenu. Comme à l'habitude, les tickets sont à retirer au guichet de la mairie.

SECURITE AUX ABORDS DE L'ECOLE

Sécurité à l'entrée et à la sortie de l'école:

Ce service sera assuré par des agents municipaux affectés à l'école. Nous rappelons que la commune n'a aucune obligation en la matière et que les enfants sont sous la **seule responsabilité des parents** en dehors des locaux et du temps scolaire.

Nous continuerons à assurer cette aide à la sécurité dans les limites d'un quart d'heure maximum lors des entrées et sorties de classe.

Stationnement:

D'autre part, pour des raisons de sécurité et de respect des consignes liées au plan VIGIPIRATE, nous veillerons au **respect des règles de stationnement aux abords des écoles.**

Autre information : Mme Elisabeth RISPAL remplacera M. André JAULHAC en tant qu'adjointe aux affaires scolaires à compter du 1^{er} septembre.

Nous vous souhaitons à tous une très bonne rentrée scolaire 2016/2017.

Pour l'équipe municipale Le maire Dominique BRU